

## Développement Social des Quartiers Montrapon/La Grette - Animation Socio-Culturelle - Actions d'accompagnement social présentées par les Maisons Pour Tous - Demandes et réaffectations de subventions

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Commission Locale de janvier 1993 avait étudié les propositions d'actions annuelles sur les quartiers d'Orchamps/Palente, de la Grette, Montrapon et Planoise.

La Ville de Besançon, maître d'ouvrage à travers l'action des MPT, a présenté un certain nombre d'actions d'accompagnement social sur les quartiers de Montrapon et de la Grette.

Divers financeurs ont été sollicités et sont susceptibles d'accorder des subventions au titre de l'année 1993 :

### Quartier Montrapon, maître d'ouvrage : Ville de Besançon/MPT Montrapon

Intitulé action	Montant total TTC	État	Région	Département	Ville	Autres ressources liées à l'action (*)
Accueil activités ados 12/18 ans	137 052 F	45 000 F (dont DDJS 15 000 F)			87 052 F	5 000 F
Insertion familles immigrées	40 000 F	10 000 F			30 000 F	
Animation quartier Vie associative	64 683 F	20 000 F			44 683 F	
Centre Loisirs	111 112 F	30 000 F			68 112 F	13 000 F
Semaine d'animation culturelle	55 058 F	16 000 F			34 058 F	5 000 F

(\*) Prestations CAF, cotisations ou participations usagers, ...

**Quartier La Grette, maître d'ouvrage : Ville de Besançon/MPT La Grette**

Intitulé action	Montant total TTC	État	Région	Département	Ville	Autres ressources liées à l'action (*)
Accueil globale Enfance	170 000 F	15 000 F		10 000 F	104 300 F	40 700 F
Actions Jeunes 13/25 ans	60 000 F	DDJS 10 000 F		10 000 F	35 000 F	5 000 F
Journal quartier	60 000 F	18 000 F	5 000 F	5 000 F	32 000 F	
Activités sportives	180 000 F	30 000 F (dont DDJS 10 000 F)	25 000 F	30 000 F	57 000 F	38 000 F
Animation pied immeubles 6/12 ans CLSH	25 000 F	15 000 F			5 000 F	DDJS 5 000 F aide opération vacances

(\*) Prestations CAF, cotisations ou participations usagers, ...

La participation de la Ville est inscrite au budget primitif 1993.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
- solliciter le versement des subventions des différents partenaires,
- inscrire, dès leur encaissement, ces subventions en recettes aux affectations suivantes :

. 121 000 F au chapitre 945-90/7371/47032 - Animation de Quartier - participation État - MPT Montrapon

. 88 000 F au chapitre 945-90/7371/47033 - Animation de Quartier - participation État - MPT La Grette

. 30 000 F au chapitre 945-90/7372/47033 - Animation de Quartier - participation Région - MPT la Grette

. 55 000 F au chapitre 945-90/7373/47033 - Animation de Quartier - participation Département - MPT la Grette

- les réimputer en dépenses sur le chapitre 945-90/645/47030 - Animation de Quartier - Prestations de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.